

Délibération n° 2015-19 du 15 octobre 2015 relative au défi des familles à énergie positive

L'an deux-mille-quinze, le quinze octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Linselles, salle d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 9 octobre 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont (à M. Wambre).

Absents excusés (2) :

- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (4) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin.

Délibération n° 2015-19 du 15 octobre 2015 relative au défi des familles à énergie positive

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu sa délibération n° 2014-7 du 19 février 2014 portant Agenda 21 intercommunal ;

Considérant qu'Euralys et ses communes membres se sont engagés en faveur d'une politique de développement durable ; qu'en vertu de l'Agenda 21 intercommunal, Euralys et ses communes membres s'emploient notamment à agir en faveur de la transition énergétique (orientation n° 32), à préserver et valoriser les ressources (n° 33) et à sensibiliser la population aux grands enjeux mondiaux et locaux du développement durable (n° 43) ;

Considérant que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'association Prioriterre ont mis en place le « défi des familles à énergie positive » ; que celui-ci est un concours d'économie d'énergie entre des ménages volontaires en vue de démontrer qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre ; qu'il a lieu chaque année en France du 1^{er} décembre au 30 avril, ce qui correspond à une période de chauffe des logements ; que chaque équipe participante, constituée de 8 à 10 ménages, fait le pari d'atteindre au moins 8 % d'économie d'énergie sur les consommations au foyer (chauffage, eau, électricité) en comparaison avec la même période de l'année précédente ;

Considérant que la Métropole européenne de Lille (MEL) a l'intention de piloter ce défi sur son territoire sous l'animation de la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) et avec le concours des espaces info-énergie et des communes volontaires ; que ces dernières sont sollicitées pour favoriser la mise en œuvre du défi, en particulier en aidant au recrutement des ménages par leurs supports de communication et par la mobilisation de leurs élus et partenaires ainsi qu'en mettant à disposition, au besoin, des locaux pour les temps de rencontre des ménages participants ; que l'implication des communes ne doit engendrer aucun cout lié à l'animation du défi ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — Euralys s'engage dans le « défi des familles à énergie positive » piloté par la Métropole européenne de Lille et animé par la Maison régionale de l'environnement et des solidarités du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016, sous réserve de l'adoption par le conseil de la Métropole de la délibération correspondante lors de sa séance du 16 octobre 2015.

Article 2. — La commission du développement durable est chargée de superviser la mise en œuvre du défi au niveau d'Euralys et des communes membres.

Transmis en préfecture le 22 OCT. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



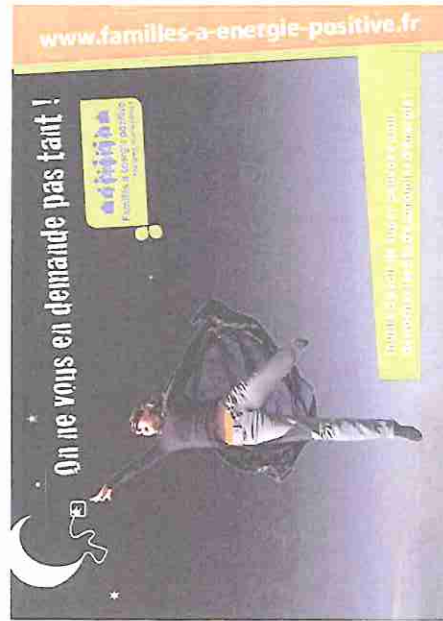
Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

Familles à énergie positive

un défi qui mobilise le grand public sur les économies d'eau et d'énergie



Les participants agissent de manière mesurable et conviviale : par des gestes de bon sens, ils voient leurs factures diminuer. À leur échelle, Les citoyens œuvrent concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Un défi national et volontariste

Initié en 2008 en Haute Savoie avec 200 familles, ce défi coordonné par Priorité 21 se déroule désormais au niveau national. Saluée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'ADEME, l'opération est appropriable aussi bien par des citoyens, des collectivités, des structures privées (entreprises, associations...). Elle constitue un excellent outil d'animation de Plans Climat facilitant l'implication des citoyens. Depuis la première édition (2008-2009) 15.000 foyers ont participé au défi.



Le défi sensibilise les ménages à la maîtrise de l'énergie et leur permet de mieux comprendre les consommations liées à leur logement. Les ménages apprennent par des gestes quotidiens à limiter les dépenses inutiles. Ils voient mieux la nécessité d'améliorer leur logement et prennent connaissance des dispositifs publics d'aide et d'accompagnement à la rénovation. Une étude menée en Rhône-Alpes a montré que 50 % des participants engageaient des travaux chez eux à la suite de leur participation au défi.

L'édition 2013-2014 en France

Les résultats des économies d'énergie réalisées par l'ensemble des participants (8000 familles, 1000 équipes)

- une économie d'énergie moyenne de 12 % par rapport à l'année précédente
- une économie d'énergie moyenne par foyer de 2000 kWh*
- une quantité totale d'énergie économisée de plus 8 000 000 kWh (soit la production annuelle de 2 éoliennes terrestres ! (puissance 2 MW, 2300 h de fonctionnement équivalent pleine puissance par an)
- une réduction des émissions de CO₂ moyenne de 12,5 %
- une réduction des émissions de CO₂ de 1400 tonnes équivalent CO₂/an (soit les émissions annuelles de 160 Français moyens dans leur vie quotidienne : habitat, transports, alimentation, achats divers)

Les résultats des économies d'eau réalisées par 6000 foyers participants

- une économie d'eau moyenne de 13 %
- une économie annuelle de 31 millions de litres d'eau
- une économie moyenne par foyer de 39 litres par jour (soit 14 m³ rapportés sur un an)

Envoyé en préfecture le 22/10/2015

Reçu en préfecture le 22/10/2015

Affiché le

ID : 059-255900785-20151022-2015_19-DE



Envoyé en préfecture le 22/10/2015

Reçu en préfecture le 22/10/2015

Affiché le

069-255902785-20151022-2015_19-DE

Une démarche concrète et conviviale



Les participants se réunissent en équipes qui s'engagent à réduire leurs consommations d'eau et d'énergie de au moins 8% par rapport à l'année précédente. Amis, voisins, collègues, membres d'un club de sport ou d'un centre social : toute occasion est bonne pour constituer une équipe, pourvu que l'engagement de chacun soit volontaire. Le groupe motivé. Dans ce défi, on a plus de chances de dépasser l'objectif quand on agit collectivement pour le climat.

Les équipes choisissent leurs capitaines, personnes référentes du groupe qui seront spectriquement accompagnées par l'animateur local. Des temps forts et ateliers sont proposés aux participants tout au long du défi. Dans le même temps les capitaines sont libres de motiver les membres à leur façon : goûters, apéros, visite à domicile, groupe web...

Dès le début du défi, les participants reçoivent des guides pratiques et accessoires (guide 100 éco-gestes, sablier de douche, ampoule basse consommation, mousseur, wattmètre, etc.) qui aident les familles à adopter de nouveaux comportements. Sur le site web, les participants entrent leurs relevés et grâce à une interface intuitive peuvent apprécier leurs progrès. Le score final de chaque équipe est dévoilé lors de l'événement final qui réunit les équipes dans un temps festif.

Le défi pas à pas

En partenariat avec Prioriterre, le défi est animé par un acteur local : structure porteuse d'Espace Info Energie le plus souvent, ou bien directement par une collectivité, une entreprise.

Dans une première phase (avant l'été), l'animateur local veille à faire connaître le défi, recherche des partenaires, prépare les temps forts et ateliers qui se tiendront tout au long du défi. Il bénéficie d'un accompagnement et des supports créés par Prioriterre, notamment la déclinaison du site Internet. Celui-ci est doté d'un logiciel de calcul et d'une interface intuitive qui permet aux participants d'entrer facilement les relevés de leurs compteurs (eau, gaz, électricité, volumes de fuel ou de bois le cas échéant).

Une seconde phase débute : les participants s'inscrivent, les équipes se constituent et choisissent leurs « capitaines » - personnes référentes pour l'animateur local.

Le défi se déroule du 1er décembre au 31 avril. Durant cette période les participants relèvent leurs compteurs, engagent des actions concrètes à leur domicile pour maîtriser leurs dépenses de chauffage, d'eau, d'électricité domestique. De temps à autre, les familles se retrouvent en équipe pour se tenir informées et échanger leurs astuces. Des ateliers et visites ponctuent le défi : « relever ses compteurs et comprendre ses factures » ; « fabriquer son réflecteur » ; visite de la Maison de



L'Habitat Durable, rencontre d'un conseiller Info Energie...

En mai les scores finaux sont dévoilés à l'occasion d'un temps festif qui réunit les équipes. Chacun peut apprécier ses progrès par rapport à la moyenne nationale du défi, selon son propre profil (typologie d'habitat et d'équipement, superficie, nombre de personnes habitant le logement). Chacun est invité à poursuivre au quotidien les gestes adoptés durant le défi. Les participants auront pu identifier les limites propres à leur logement et prendre conscience des travaux à engager pour réduire les dépenses dues à un défaut d'isolation. Le bilan du défi est valorisé.

La première édition lilloise 2014-2015

La MRES anime la première édition de Familles à énergie positive se déroulant dans le Nord. Cette édition a été rendue possible par un partenariat avec la ville de Lille. Cette opération est également financée par le conseil régional du Nord-Pas de Calais et l'ADEME et par l'embauche en CAE d'un animateur local. La MRES a signé une convention avec Prioriterre afin de bénéficier du dispositif national et des différents supports (visuels, documentation, site web).

Cette première édition s'adressait aux lillois, lommeois et hellemmois ainsi qu'aux partenaires de la Maison de l'Habitat Durable et du Plan Climat de la ville de Lille. L'objectif initial était de toucher 80 foyers.

Le lancement de l'opération a bénéficié d'une bonne couverture presse : édition du 12 décembre 2014 de La Voix du Nord, en pages région, ; reportage sur France Bleu Nord et JT régional de France 3 diffusés le 15 décembre 2014.

En quelques chiffres...

- 127 familles inscrites (dont 81 de Lille, Lomme ou Hellemmes)
- 12 équipes (dont 4 partenaires de la ville de Lille/MHD)
- 130 000 kWh économisés
- Une réduction de 24 tonnes en émissions de CO₂ (14/02/15)
- Un événement de lancement le 25 novembre 2014
- 5 rencontres avec les capitaines des équipes
- 6 ateliers (lecture de facture, balade thermique...)
- Un temps de mi-parcours (visite MHD) le 18 février
- Un événement de clôture le 29 mai 2015 à Saint Sauveur



Pour une édition à l'échelle de la métropole européenne de Lille

La MRES souhaite élargir le périmètre de l'action afin de permettre à tout habitant de la métropole lilloise de participer au défi. Au regard du maillage urbain qui caractérise la métropole, il est en effet regrettable de refuser l'inscription - comme cela a été le cas pour cette première édition - à des habitants au motif qu'ils ne résident pas dans la bonne commune. Il serait dommage aussi que la ville de Lille reste isolée dans cette démarche alors que le défi est en complète cohérence avec les ambitions du Plan Climat métropolitain. Le niveau d'accompagnement et le nombre de familles participantes sera déterminé en fonction du niveau de financement et en accord avec les partenaires engagés.

Questions fréquentes

A qui s'adresse le défi ?

À tous les habitants du territoire concerné, aux partenaires du territoire. Locataire comme propriétaires.

Pourquoi des pas trop petits pour qu'un habitant puisse participer ?

Occuper le même logement depuis au moins une année. Ne pas avoir fait dans l'année écoulée des travaux économes en énergie (isolation, chaudière plus performante, etc.). Pouvoir relever ses compteurs individuels.

Comment s'inscrire ? www.developpement-durable.gouv.fr/15-d-economies-d-energie-et-en.html

Le logiciel de calcul tient compte de la rigueur de l'hiver en intégrant les DJU (degré jour unifié).

Liens utiles

Site web national

<http://familles-a-energie-positive.fr/>

Site web de l'édition lilloise

<http://lille.familles-a-energie-positive.fr/>

Communiqué ADEME du 30 mai 2014 :

<http://www.presse.ademe.fr/2014/05/15-deconomies-d-energie-et-en-famille.html>

Communiqué du ministère du 2 juin 2014 :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/15-d-economies-d-energie-et-en.html>

Lutter contre le changement climatique ne commence pas seulement avec des accords mondiaux, il commence avec chacun, à la maison, au travail...

